

chômage par manque de travail ou par maladie, ou par toute autre cause de force majeure, s'élèverait à. . . . 1200 fr.

Cette évaluation générale est malheureusement plutôt au dessus qu'au dessous de la réalité. Voici quelques citations qui en donnent la preuve.

M. Chaptal, en 1819, estimait qu'une famille ouvrière, composée comme il est dit ci-dessus, gagnait par année, 615 francs.

M. le baron Dupin, en 1827, évaluait le salaire annuellement gagné par une semblable famille à une moyenne de 540 fr.

M. Jules Favre, dans une brochure publiée en 1833 sur la condition des ouvriers à Lyon, établissait que la journée de l'ouvrier en soie était payée, dans cette ville, de 1 fr. à 2 fr 15 selon le mérite de l'ouvrier, ou selon la difficulté du travail.

Enfin, dans l'excellent ouvrage publié en 1840 par le docteur Vuillermé, sous le titre de : *Tableau de l'Etat physique et moral des ouvriers*, les salaires de l'ouvrier lyonnais sont évalués de 1 fr. 40 c. à 2 fr. 55 c. ce qui établit une moyenne de 1 fr. 97 c. par jour.

C'est donc élever au-dessus des probabilités les plus larges le revenu brut annuel d'une famille ouvrière, composée selon les indications généralement admises, que d'évaluer ce revenu à 1200 fr. ce qui présente la parité de 2 fr. pour le salaire quotidien d'un ouvrier.

On va voir cependant comment ce revenu, dont la complète réalisation est au moins hypothétique, peut pourvoir à l'existence de cette famille.

Dans l'ouvrage déjà cité, le docteur Vuillermé évalue ainsi les diverses dépenses d'un ouvrier seul et d'une famille ouvrière à Lyon :

Un ouvrier-maître ou chef d'atelier dépense par année pour sa seule personne 821 fr. ; un ouvrier compagnon dépense par année en moyenne, pour sa seule personne 630 fr. ; enfin une famille de chef d'atelier, composée seulement de deux